



FEUILLE COMMUNALE N° 2 - mars 2009

AVERTISSEMENT

Les délais de distribution pratiqués actuellement par la Poste étant devenus anormalement longs, cette feuille communale vous parvient par l'entremise d'un distributeur indépendant.

C'est une expérience que nous tenterons encore une ou deux fois avant de prendre une décision définitive quant au futur canal de distribution de notre "feuille communale"... sauf si la Poste peut de nouveau nous garantir des délais raisonnables.

Vos remarques et suggestions éventuelles quant à cette nouvelle manière de faire peuvent être adressées à Monsieur Dominique DELFERIERE, par courrier, par mail (dominique.delferiere@publilink.be) ou encore par téléphone au 060/45 91 42.

RECRUTEMENT D'UN OUVRIER QUALIFIE (D4) STATUTAIRE A TEMPS PLEIN (H/F)

Le Collège communal de Froidchapelle lance un appel public en vue de recruter un ouvrier qualifié (D4), statutaire, à temps plein (H/F).

Conditions d'accès

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne;
- avoir au moins 21 ans;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- disposer du permis de conduire (au moins le B) et d'un véhicule;
- jouir des droits civils et politiques;
- être de conduite irréprochable;
- être physiquement apte à assumer la fonction;
- pour les candidats masculins en âge de le justifier (né avant le 01/01/1976), avoir satisfait aux lois sur la milice;
- réussir l'examen de recrutement dont le programme est le suivant :
 - épreuve théorique en rapport avec la fonction : 40 points;
 - épreuve pratique : 40 points;
 - épreuve orale portant sur la technique et la connaissance du métier : 20 points.

Seront considéré(e)s comme ayant satisfait, les candidat(e)s qui auront obtenu 5/10 des points dans chacune des trois épreuves et 6/10 sur l'ensemble de celles-ci.

Type de travail

- travail à temps plein de jour - 38 h/semaine
- engagement statutaire

Traitement

- barème échelle D4 (minimum annuel brut indexé au 01/02/2009 : 22.321,71 € - maximum : 34.031,51 €)
- octroi de chèques-repas
- formations à suivre en vue d'une évolution de carrière

Description de la fonction

La mission comprend notamment :

- la réalisation de travaux divers en qualité d'ouvrier polyvalent;
- la responsabilité d'une équipe d'ouvriers;
- l'organisation du travail suivant les instructions émanant du contremaître ou d'un échevin ou du bourgmestre.

Les candidatures seront adressées, soit par lettre recommandée, soit par remise d'un écrit contre accusé de réception, au Collège communal, place Albert I^{er} 38 à 6440 Froidchapelle, pour le **10 avril 2009**.

Le dossier de candidature comprendra :

- * une lettre de candidature
- * une note de motivation
- * un curriculum vitae
- * une copie du diplôme
- * un extrait d'acte de naissance
- * une attestation de domicile et de nationalité
- * un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- * une copie du certificat de milice s'il y a lieu
- * une copie du permis de conduire

Renseignements complémentaires : Madame AELGOET Anne, secrétaire communale - 060/45 91 41.

ELECTIONS DU 7 JUIN 2009

Inscription des citoyens de l'Union européenne résidant en Belgique comme électeurs pour l'élection du Parlement européen

Le dimanche 7 juin 2009, les 736 membres du Parlement européen seront élus dans les 27 Etats membres de l'Union européenne.

Les personnes qui résident en Belgique en tant que citoyens non belges d'un Etat membre de l'Union européenne et qui possèdent l'une des nationalités ci-après indiquées peuvent participer à l'élection du Parlement européen en Belgique et voter pour des candidats figurant sur des listes belges.

La demande d'inscription sur la liste des électeurs doit s'effectuer pour le 31 mars 2009 au plus tard.

Pour participer à cette élection en tant que citoyen européen, vous devez réunir 4 conditions, à savoir :

1° Posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie ou Suède)

2° Avoir une résidence principale dans une commune belge

3° Etre âgé d'au moins 18 ans, ne pas vous trouver dans un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par la loi belge et ne pas avoir été déchu de votre droit de vote dans votre Etat d'origine par l'effet d'une décision individuelle en matière civile ou pénale

4° Etre inscrit sur la liste des électeurs

Votre demande d'inscription devra être déposée au moyen d'un formulaire (formule C/1) que vous pouvez obtenir au secrétariat communal (Madame PETRIAUX - 060/45 91 40) ou imprimer au départ du site internet fédéral des élections (www.elections.fgov.be).

CARTE D'IDENTITE POUR ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

☹️ La carte d'identité "papier" a vécu !

😊 Désormais, les enfants de moins de 12 ans pourront recevoir une carte d'identité électronique.

Quand ? A partir du 17 mars 2009

Pour qui ? Tous les enfants de 0 à 12 ans

Comment ?

Uniquement sur demande des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.
Aucune convocation n'est envoyée.

Coût ? 3 €

Où faut-il s'adresser ?

Demande à introduire au service de population par le parent responsable accompagné de l'enfant.
La fabrication de la carte sera effectuée par la firme ZETES et impliquera un délai d'un mois → **soyez prévoyants si vous devez vous rendre à l'étranger !**

Il s'agit à la fois d'un document d'identité électronique et d'un document officiel de voyage pour l'Europe et quelques pays extra-européens.

L'identité des parents sera reprise ainsi qu'un numéro de contact relié à une centrale en cas de besoin.

La carte aura une validité de 3 ans.

Les normes et la qualité de la photo seront identiques à celles des autres cartes d'identité.

Par conséquent, seules les photos conformes sur fond blanc seront dorénavant acceptées.

PROCEDURE DE DEMANDE D'IMPLANTATION D'ANTENNES GSM

Récemment, plusieurs projets d'implantation de nouvelles antennes GSM ou de modification de sites existants ont fait l'objet d'enquêtes publiques et ont suscité des réactions des riverains, inquiets pour leur santé.

Les opérateurs qui introduisent ces demandes ont procédé à des études techniques qui leur permettent de penser que l'implantation sollicitée offrira une bonne couverture du territoire.

La procédure de demande de permis d'urbanisme a pour objectif de vérifier que l'intérêt de l'opérateur ne va pas à l'encontre des intérêts de nos concitoyens au regard de différents critères analysés. C'est pourquoi la procédure d'obtention des autorisations pour ce type de permis impose de procéder à une enquête publique afin de recueillir les avis et remarques des riverains.

L'autorité compétente pour autoriser les antennes n'est pas la commune mais le Service public de Wallonie par l'intermédiaire de son fonctionnaire délégué. C'est ce dernier qui octroie ou refuse le permis.

L'intervention du collège communal se limite donc à deux étapes :

- l'organisation de l'enquête publique pendant 15 jours;
- la formulation d'un avis consultatif sur l'opportunité du projet.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service cadre de vie au 060/45 91 42.

CONSEIL COMMUNAL DU 9 FEVRIER 2009 - DECISIONS

1. Approuve le P.-V. de la séance du 29 décembre 2008.

2. Patrimoine communal :

- Vend une partie de la parcelle de terrain communal située rue des Martyrs à Froidchapelle à Mme Christine DUCOEUR de Froidchapelle, d'une contenance de 2 a 66 ca, au prix de 5.320 € hors frais.
- Décide le principe d'acquérir une parcelle de terrain sise rue du Moulin à Froidchapelle d'une contenance de 29 a 90 ca - propriété de M. GOBERT Michel et sollicite l'expertise.
- Acquiert, pour cause d'utilité publique, le bien (terrain + caravane) situé au n° 197 du parc résidentiel "Le Bosquet" à Froidchapelle à Madame HUYGHE Huguette de Froidchapelle, d'une contenance de 2 a 81 ca au le prix de 15.000 € hors frais.

3. Approuve le règlement d'octroi des primes pour le placement de panneaux solaires/panneaux photovoltaïques.

4. Voiries communales :

Décide le principe de proposer à la Députation permanente de la Province de Hainaut la suppression d'une partie du sentier n° 37 longeant la propriété de Monsieur LEVECQ Alexandre et Madame AMANT Christina, située rue Gossec 30 à 6440 Vergnies.

5. Décide d'adhérer à l'asbl "Agence immobilière sociale du Sud Hainaut" dont les activités couvriront le territoire de la commune de Froidchapelle, approuve les statuts et désigne Monsieur Willy DECUIR, bourgmestre, pour représenter le conseil communal de Froidchapelle à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

6. Emet un avis favorable à la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2008 de la Fabrique d'église Ste-Marie-Madeleine d'Erpion comme suit : dépenses en + et en - de 37 €.

7. Décide de remplacer le chauffage de l'église de Froidchapelle, charge le collège de passer un marché par procédure négociée et de décider de solliciter les subsides UREBA.

8. Revoit le dossier concernant les travaux à l'école de Fourbechies (plancher et toiture) et décide d'attribuer ce marché par adjudication publique.

9. Approuve le projet d'aménagement global du centre d'Erpion; le montant est estimé à 1.301.992,18 € hors TVA. Décide que le marché sera passé par adjudication publique et sollicite un subside complémentaire auprès du Service public de Wallonie.

10. Prend connaissance de la décision de Monsieur le Ministre COURARD suite au recours introduit contre la décision du collège provincial n'approuvant pas les conditions de recrutement du brigadier.

11. Déclare la vacance d'un emploi d'ouvrier qualifié et décide de procéder à un recrutement pour l'engagement d'un ouvrier qualifié (D4) à titre statutaire.

12. Enseignement :

- Octroie les avantages sociaux aux élèves fréquentant les écoles communales et libre de l'entité :

- l'octroi d'un subside pour la distribution de jouets et friandises (8 € par élève);
- le transport des élèves à la piscine de Chimay (6 transports);
- l'accès gratuit à l'ensemble des infrastructures communales (culturelles et sportives) permettant une activité éducative.

- Octroie une intervention de 6 € par élève et par jour de participation à une classe de dépaysement.

13. Finances communales :

Décide de passer un marché de services relatif aux emprunts 2009 à souscrire en 2009 et procède à la réaffectation de divers soldes d'emprunts.



PARCS A CONTENEURS - CHANGEMENT D'HORAIRE

INTERSUD nous informe qu'à dater du 1^{er} avril 2009, l'horaire d'été sera mis en application dans les parcs à conteneurs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin :

Lundi : fermé

Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 18h (grille fermée à 17 h 45)

Samedi : de 8 h à 16 h (grille fermée à 15 h 45)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants dans l'entité aura lieu le **mercredi 1^{er} avril 2009**.

RECYCLAGE DES CONSOMMABLES

L'Association pour l'Action de Développement communautaire "AADC" est une ONG qui, depuis plus de 25 ans, réalise des projets de promotion de la santé et d'accès à l'eau potable en Asie et en Afrique. Elle est soutenue par la province de Hainaut.

Les projets sont généralement co-financés par Direction générale de la Coopération au Développement ou la Région wallonne. Ces organismes n'octroient pas la totalité des montants nécessaires. Selon les cas, l'AADC doit disposer de 12,5 à 20 % de fonds propres.

Pour lui permettre de rassembler ces fonds, l'AADC fait appel à divers organismes et fondations. Toutefois, ces aides se révèlent insuffisantes et l'AADC tente de récolter des moyens par d'autres biais.

Dans ce cadre, l'AADC a décidé de récolter les cartouches d'encre usagées (imprimantes jet d'encre et laser). Celles-ci seront reprises et réutilisées par une firme spécialisée qui, en échange, lui versera de l'argent. C'est donc une action **caritative et écologique** que l'AADC propose.

L'Administration communale de Froidchapelle, depuis l'année dernière, s'est associée à l'action de cette ASBL et invite tous ses concitoyens à venir déposer à la maison communale leurs cartouches d'encre usagées (jet d'encre et laser).

Merci de votre soutien.



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE Procès-verbal de la réunion du 10 février 2009

9 thèmes ont été retenus pour l'élaboration des fiches-projets 2009 :

- ✿ Création et mise en valeur de vergers traditionnels via Virelles Nature (parcelles communales à mettre à disposition).
- ✿ Formation sur les comportements "bio" au jardin. Un cycle de conférences sera réalisé par le cercle horticole le "Magnolia" de Boussu-lez-Walcourt.
- ✿ Courrier de sensibilisation adressé aux propriétaires des 44 sites répertoriés dans l'étude du réseau écologique réalisée par l'UCL en 2004. Lors de la prochaine réunion du PCDN un power point desdits sites sera présenté.
- ✿ Cimetières : "reverdurisation" et pose de nichoirs. Monsieur ROUARD du DNF (excusé pour cette réunion) a effectué des visites des cimetières de Fourbechies et Froidchapelle. Il fera un état des lieux lors de la prochaine réunion.
- ✿ Entretien des cours d'eau. Journée d'action consistant à nettoyer un tronçon de rivière entre le Bosquet et le Chénia. Pose d'un panneau didactique afin d'informer la population de l'action réalisée par des bénévoles du PCDN.
- ✿ Elargissement de la liste des arbres et haies remarquables. L'avis à la population via le bulletin communal n'a pas rencontré de succès. Monsieur REVELARD a repéré un houx à l'entrée du Bosquet, et Madame VINOIS a repéré un arbre isolé au milieu d'un champ à Vergnies. Un nouveau dépliant provincial est en projet.
- ✿ Lors de la journée de l'arbre 2009, distribution d'arbres fruitiers. Distribution soumise à inscription préalable et intervention financière de l'acquéreur.
- ✿ Prime communale pour la plantation de haies indigènes de moins de 100 mètres. Prime pour la suppression de haies exotiques.
- ✿ Création d'un dépliant relatif au fauchage tardif. Campagne d'information à l'attention des habitants de Froidchapelle. Réalisation d'une visite de terrain à la belle saison.
- ✿ Monsieur DEFLORENNE, qui est naturaliste, propose son aide pour l'étude du réseau écologique. Il rappelle ce qu'est un réseau écologique.
- ✿ Travail sur les fiches-projets en 4 sous-groupes (arbres, eau, cimetières et réseau écologique) et mise en commun.

Prochaine réunion du PCDN le mardi 21 avril 2009 à 19 h à la salle du conseil.



LA LOCALE DE LA CROIX-ROUGE DE SIVRY-RANCE ET FROIDCHAPELLE VOUS INFORME

Durant l'année 2008, nous avons assisté à plusieurs réunions concernant le nouveau mode de fonctionnement de la Croix-Rouge francophone.

Nous pouvons à ce jour vous confirmer un changement dans la façon de travailler avec les "Maisons Croix-Rouge", mais une continuité est assurée pour les services de proximité, à savoir :

- l'organisation des collectes de sang;
- le service de prêt de matériel (SPMS).

A cet effet, veuillez trouver ci-dessous les dates des collectes de sang pour l'année 2009.

<u>Froidchapelle</u>	<u>Rance</u>
De 16 h à 18 h 30	de 15 h 30 à 18 h 30

Vendredi 8 mai	Mardi 31 mars
Vendredi 7 août	Mardi 30 juin
Vendredi 6 novembre	Mardi 6 octobre

Nous avons un besoin continu de donateurs. Pour toute information à ce sujet, vous pouvez contacter Monique CORNELIS au 060/41 10 58.

En ce qui concerne le prêt de matériel, vous pouvez contacter M. ou Mme Jean BEGHIN au 060/21 98 40.

Nous vous rappelons la liste du matériel à louer :

Aérosol (masque à acheter), arceau de lit, barrière de lit, béquilles, bouée, cadre de marche fixe ou pliant, cadre de marche rollator (2 roues), cannes de marche, compresseur pour surmatelas anti-escarres, chaise percée fixe ou sur roulettes (seau à acheter), coussin anti-escarres, fauteuil roulant, humidificateur, lit électrique avec perroquet, lit non électrique avec perroquet, matelas avec housse PVC, pied à perfusion, rehausseur de toilette (à acheter), surmatelas de prévention aux escarres, table de lit, tire-lait, vélo d'appartement

Durant l'année 2009 nous ferons encore appel à votre générosité car les frais de location du local SPMS ainsi que le matériel mis à votre disposition grèvent sérieusement notre budget.

A ce sujet, nous vendrons des pochettes de pansements lors de la Quinzaine Croix-Rouge, du 23 avril au 7 mai, et, de plus, nous ferons appel à vos dons sur notre compte n° 000-0194022-22 CR de Belgique, Grand-Rue 98 - Rance. Pour rappel tout don égal ou supérieur à 30 € peut faire l'objet d'une attestation pour votre déclaration fiscale. Avec tous nos remerciements.

AERODROME : AVIS A LA POPULATION

Indépendamment du projet d'extension de l'aérodrome, il avait été convenu, à l'issue de la réunion d'information du 22 décembre 2008 qui s'est déroulée dans les locaux de l'aérodrome, que les problèmes rencontrés par les riverains seraient exposés par ces derniers lors d'une prochaine rencontre afin de permettre aux gestionnaires de l'aérodrome de chercher des solutions.

Dès lors, la population est invitée à une réunion, qui se déroulera le **lundi 30 mars 2009 à 20 h à la salle "Le Cerf"**, rue de Senzeilles 42 à 5630 Cerfontaine.



CLUB DE SCRABBLE DUPLICATE



à Froidchapelle



Au **Scrabblable**, dans une ambiance relax, plus d'une douzaine de joyeux scrabbleurs (novices pour la plupart) se réunissent pour jongler avec les lettres et les mots.

De 8 à 88 ans, venez tous nous rejoindre et apprendre les astuces qui feront de vous des champions imbattables.

Ces rendez-vous sympas ont lieu dans la grande salle de l'institut "L'Accueil", rue de la Station (près du CPAS et de l'ancienne gare), à Froidchapelle, chaque mercredi à 20 h.

Renseignez-vous dès à présent auprès d'Alain BAUMAN au 060/41 26 44. ou par mail : alainbauman@skynet.be.

BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Bibliothèque de Froidchapelle
Rue des Arzières 28
6440 Froidchapelle
060/41 21 02
bibliofroidchapelle@yahoo.fr
Jeudi : 14 h - 19 h
Fermée les 9 avril et 21 mai

Bibliothèque de Boussu-lez-Walcourt
Grand'Place 3
6440 Boussu-lez-Walcourt
071/63 30 43
bibliofroidchapelle@yahoo.fr
Mardi : 14 h - 17 h
Locaux restaurés et accessibles
Fermée les 7 et 14 avril

Jeu concours à la bibliothèque !

Dans le cadre de l'opération "Je lis dans ma commune", dont le thème 2009 est "Rêvons sous les mêmes étoiles "

Du 17 au 26 avril, chaque personne qui trouve un livre étoilé dans un lieu public de l'entité et lui permet de retrouver le chemin de la bibliothèque gagnera un chèque-livre d'une valeur de 10 euros (1 chèque par personne).

Date limite pour venir rapporter les livres : le mardi 12 mai (Boussu-lez-Walcourt) et le jeudi 14 mai (Froidchapelle).



Quelques nouveautés "adulte" :

Il est où Ferdinand ? Journal d'un père orphelin - Patrick CHESNAIS
Arbre de fumée - Denis JOHNSON
Sur la plage de Chésil - Ian McEWAN
Cœur glacé - Almunda GRANDES
Pièce montée - Blandine LE CALLET
Miserere - Jean-Christophe GRANGE

Quelques nouveautés "jeunesse" :

Les dernières heures du Titanic (La Cabane magique) - Mary POP OSBORNE
Sur la piste des indiens (La Cabane magique) - Mary POP OSBORNE
Million de papillons - Edward VANDE VENDEL
Tino n'ira pas au dodo - Marcus PFISTER
Né pour nuire - Nelson T.8



Froidchapelle, le 6 Mars 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Comité des Anciens Elèves de l'Ecole Saint Hubert a l'honneur
de vous inviter à son

5^{ème} GRAND WEEK-END A la Salle Omnisport de Froidchapelle.

Au profit du F.N.R.S*, qui lutte grâce à vous, contre le cancer. (*Fond National de la Recherche Scientifique.)

SAMEDI 4 Avril : GRAND SOUPER à partir de 18 heures (début du service : 19 heures)

Pétillant de la solidarité.

Rôti Orloff, sauce grand-mère, frites.
Ou Filet de poulet, sauce dijonnaise, frites.
Ou Assiette nordique, frites.

Buffet de desserts.

Prix : Adultes : 15 euros -- Enfants : 8 euros.

DIMANCHE 5 Avril : MARCHES BALISEES de 5*, 10* et 15 Kms (*avec poussettes enfants)

À la découverte de nos sentiers froidchapellois. Départs toute la journée, à partir de 8 heures.

Inscription : 2,50 euros par adulte (enfant - de 12 ans : Gratuit)

Petit déjeuner : 2,50 euros (1 pain au chocolat, 1 croissant, 1 café ou 1 cacao)

Bar ouvert et petite restauration chaude et froide toute la journée.

A midi: Tête de Moine, Jardinière de légumes, croquettes.
ou Assiette de charcuteries, frites.
ou Boulettes maison, frites. Au choix : 10 euros

Après-midi récréatif : Grand lâcher de ballons à 15 heures.

Pour les deux jours : réservez **obligatoirement** vos repas jusqu'au 31 mars en téléphonant au

060/41.21.88 Renée Ernotte-Bomal.

060/41.15.56 Marie-Paule et Pierre Lebrun-Marlier.

060/45.54.52 Claudine et Albert Hoedenaeken-Gaume.

060/41.20.00 Henriette et Richard Cornet-Vanderheyden.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à notre action, vous pouvez verser votre contribution, aussi modeste soit-elle, au compte 751-0033909-96 en mentionnant «Télévie Froidchapelle 2009 »

Nous comptons sur vous.

Grand merci.

Le Comité.

Les Anciens Elèves de l'Ecole Saint Hubert
34, rue de Virelles- 6440 FROIDCHAPELLE.

AGENDA

LAETARE 2009 :

Vendredi 20 mars : soumonce costumée - rendez-vous à 18 h 30 au café "Chez Georgina"

Dimanche 22 mars : traditionnel cortège (nombreux groupes costumés, chars et musiques). Formation et départ du cortège place de la gare à 14 h. Défilé sur la place communale à partir de 16 h. Rondeau final à 20 h 30. Feu d'artifice à 21 h. Boum de clôture. Animation permanente, bar, petite restauration.

Jeudi 19 mars, le groupe "Atelier Détente" de Boussu-lez-Walcourt organise une visite de l'exposition "Le marbre au service de l'écriture" au Musée du Marbre de Rance. Renseignements et réservations auprès de Bernadette LAUVAUX (071/63 35 50) ou Myriam RAVOISIN (071/63 36 79).

Samedi 21 mars : fancy-fair de l'école communale de Boussu à la salle du cercle Saint-Remi. Spectacle des enfants à 18 h. Souper (cochon à la broche) à 20 h. Pour éviter les files à l'entrée, les tickets peuvent être réservés à l'école. Souper et spectacle adulte : 13 €. Souper et spectacle enfant : 7 €. Spectacle seul : 2 €.

Vendredi 27 mars à la salle du foyer culturel de Boussu : concours de belote en 5 tours de la Jeunesse de Boussu. Inscriptions à 19 h. Première carte à 20 h. Prix suivants inscriptions.

Samedi 28 et dimanche 29 mars dès 15 h 30 jusque 19 h : reprise du championnat de quilles. La Quille froidchapelloise entame prochainement sa 36^e saison de compétition de jeu de cinq quilles au café "Le Saint-Antoine", rue de Virelles. Invitation à tous ! Renseignements au 060/41 12 08 ou 060/41 18 14).

Dimanche 29 mars à 15 h en l'église Saint-Remi de Boussu-lez-Walcourt, l'ASBL Foyer culturel de Boussu-Erpion, en collaboration avec l'Association musicale Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt, présente son 2^e concert de printemps, avec la participation de l'Association musicale Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt et la chorale "Enchantanor" (France). Entrée : 5 € (prévente : 4 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 060/41 20 35 ou 071/63 33 67.

Jeudi 2 avril à 14 h 30 : goûter de Pâques de l'Amicale des Pensionnés à la salle des fêtes de Froidchapelle

Samedi 4 et dimanche 5 avril : grand week-end TELEVIE à Froidchapelle (voir ci-contre)

Samedi 11 avril à la salle des fêtes de Froidchapelle : souper choucroute de la Quille froidchapelloise. Renseignements au 060/41 12 08 ou 060/41 18 14.

Jeudi 16 avril à 14 h : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle à la cafétéria du hall omnisports

Vendredi 24 avril à 20 h en l'église Sainte-Aldegonde de Froidchapelle : concert par l'Harmonie d'Avesnes-sur-Helpe (65 musiciens). Cette société se présente en division "excellence" au concours de la Fédération musicale du Nord-Pas-de-Calais. L'Association musicale de Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt a le plaisir de vous inviter à cette soirée culturelle. Renseignements : Georges BACHELART au 060/41 20 35.

Le dicton de mars : Quand mars se déguise en été, avril prend ses habits fourrés.



Laetare

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

La permanence assurée à Froidchapelle est étendue à la matinée depuis janvier 2009.

- à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 17 mars, 24 mars, 21 avril et 28 avril de 9 h à 11 h 30;
- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les mardis 17 mars, 24 mars, 21 avril et 28 avril de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

ATTENTION - NOUVELLES MESURES AU 01/01/2009 !

Modifications apportées à l'attribution des allocations de chauffage à partir du 1^{er} janvier 2009 :

1. Le fonds mazout va fonctionner du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne seront plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la période de chauffe est annuelle. En conséquence, les personnes ayant déjà reçu une allocation pour une livraison qui a eu lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2008, pourront avoir droit à une nouvelle allocation pour l'année 2009 s'ils sont livrés en 2009 !

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 25 mars de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois entre 13 h et 16 h. **Prochaine permanence le 8 avril de 13 h à 16 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)